

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale									
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement ;							
TO STATE SECRETARISH SECTION SECTION	1. Intitulé du projet	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.							
Démolition de locaux de stockage/entrepôts en vue de la construction d'un immeuble de bureaux neuf.									
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage o	u du (ou des) pétitionnaire(s)							
2.1 Personne physique	The state of the s								
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	SCCV ROL TANGUY AUBERVILLI	ERS							
	Stéphane Le MOEL	the property of the control of the c							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Stephane Le MoLL								
	2 7 For	me juridique SCCV							
REST SIRET									
Joigne	z à votre demande l'annexe	obligatoire n° i							
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à	i l'article R. 122-2 du code de l'environnement et							
d	limensionnement correspondar	it du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet ( Préciser les éventuelles rubrique	uv regard des seulls et critères de la catégorie les issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)							
Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui									
soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40									
000 m² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieur ou égale à									
	10 Ha, soit couvre un terrain d'assiette supérieur à 5 ha et Inférieur à 10 ha et donc la surface de plancher crée est inférieur à 40 000 m².								
	surface de planener elec ascume.								
		and the second of the second of							
	4. Caractéristiques générales o								
Doivent être annexées au présent formule		rbrique 8.1 du formulaire							
4.1 Nature du projet, y compris les éventu									
Démolition de trois hangars utilisés par des grossistes pour stocker et commercialiser du matériel d'une surface d'environ 5 300 m².									
Réalisation de deux immeubles de bureaux d'environ 18 000m²SdP et 16 000m²SdP et pour un total de 34 000m² SDP									
comprenant:									
- 125 et 120 pour un total de 245 places de									
<ul> <li>des places de stationnement deux roues n</li> <li>des places de stationnement vélo.</li> </ul>	notorises.								
Les immeubles répondront à la RT 2012 et f	era l'obiet de certifications enviro	onnementales.							
Les projets sont indépendants et sous la res	ponsabilité de maitrise d'ouvrag	e différentes :							
-La maitrise d'ouvrage du foncier O2, O3 et									
-La maitrise d'ouvrage du foncier 01 est la S	WO WINIE CEDWIKE MOREKAITTIEKS								

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

commune.	ligne 12 du mé	<b>u projet</b> Djet est de participer à la re-qualification d'un quartier d'Aubervilliers, qui avec l'arrivée de la prolongati ro (station Aimé Césaire), voit son potentiel urbain s'accroître et se transformer, sur l'un des axes majeu	on de la ırs de la
	commune.		

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour chacun des bâtiments, la réalisation comprendra 2 phases :

- Une phase de travaux préalables (démolition et désamiantage) d'environ 3 mois.
- Une phase construction de 28 mois.

Ces phases pourront être indépendante ou simultanée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Les projets permettront d'accueillir une ou plusieurs sociétés avec une capacité d'accueil totale d'environ 3 100 personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).											
Les projets sera soumis à trois autorisations administrative distinctes pour chacun des bâtiments :											
Les projets sera southis à trois autorisations authinistrative districtes pour chacun des battiments.											
- Permis de démolir,											
- Permis de construire,											
- Demande d'Agrément bureaux.											
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr			ser les unités de mesure utilisées								
	eurs caracté	ristiques	Valeur(s)								
- Surface parcelle (totale des deux proje			env 6 850 m <sup>2</sup>								
- SDP prévisionnelle (totale des deux pro			env 34 000 m². env 245 places.								
- Nombre de places de parking (total de	s deux projei	5)	env 245 places.								
			4								
A / Language du projet											
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)			0-54-24								
d'implantation			8°54'31"_ Lat.02°22'39"_								
121 à 129 Avenue Victor Hugo		atégorles 5° a), 6° a), b)									
93 300 AUBERVILLIERS	erc), /~a)	, b) 9°a),b),c),d), o),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	*								
		), b) de l'annexe à									
Les parcelles concernées par le		122-2 du code de									
projet sont les O1; O2; O3 & O43	l'environn	ement:									
comme définit par le cadastre de LA	Deint de	long.	_°'"_ Lat°'"_								
DIRECTION GENERALE DES	Point de	a c p a l l	Lat								
FINANCES PUBLIQUES.	Point d'ar		Lui								
	Commun	es traversées :									
			9								
			, A								
			a a second								
Jo	ianez à vot	re demande les annexes n°	2 à 6								
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une inst	allation ou d'un ouvrage existar	nt? Oui Non X								
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrag	e a-t-il fait l'objet d'une évo	aluation Oui Non								
environnementale ?											
			les parcelles O1; O2 ; O3 & O43. "T1+2" e d'impact (DRIEE SDDTE 2019 266 du 13								
		décembre 2019)	C d impact (Dille 3DDTE 2019 200 dd 13								
		Un autre projet à déjà été étud	ié sur la parcelle O1."T1"								
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement		Le projet a été dispensé d'étud	e d'impact (DRIEE SDDTE 2018 220 du 18								
différentes composantes de votre p		octobre 2018).									
indiquez à quelle date il a été autor	isė ?	La présente demande porte su	r un projet en tranche avec le projet T1 et								
			ble de T2 avec T1 est équivalent à "T1+2".								
		Une annexe est jointe décrivan	t cette organisation.								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

			ouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Nor	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone natureile d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		L'ADEME a établi un Plan de Prévention des bruits de Seine Saint Denis. Ce plan de prévention concerne les logements, notre projet tertiaire n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Nous avons missionné l'entreprise GEOLIA pour la réalisation de sondages et l'analyse les polluants sur le site. GEOLIA a produit un Plan de Gestion en annexe de la présente demande. Les recommandations du plan de gestion seront intégrées dans la conception et la réalisation du projet.  Cf annexe 08 & 09
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site NATURA 2000 le plus proche à plus de 10 km. Cf Annexe 6.
D'un site classé ?		X	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu? Nous avons missionné l'entreprise GEOLIA afin de réaliser des études géotechniques. Ces dernières ont permis de déterminer la profondeur de la Impliquera-t-il des nappe à environ 8,50m. Le projet prévoit sous sol pouvant aller jusqu'à une drainages / ou des profondeur d'environ 9m. Cette contrainte sera prise en compte dans la modifications phase de construction du dernier sous sol cuvelé. X prévisibles des Cf Annexe 10 masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire |X|en matériaux? Le projet prévu étant de taille supérieure à l'immeuble existant, il sera déficitaire en matériaux de construction. Est-il déficitaire en Le projet n'utilisera pas des ressources du sol ou du sous sol. matériaux? Si oui, utilise-t-il les $\times$ ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats. continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	[X]	TRANSITEC à réalisé une étude de trafic, concernant le projet de 35 000m² et de 245 places de voitures (annexe 7). Les conclusions de l'étude montrent que le nombre de places de parking créées est négligeable par rapport à la circulation du boulevard Victor HUGO (N 301); axe qui relie le périphérique parisien à la mairie d'Aubervilliers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Le projet en phase d'exploitation n'est pas source de nuisance sonore. En revanche la construction du projet, peut engendrer des nuisances sonores. La consultation des entreprises prendra en compte dans ses critères la capacité des entreprises à réduire les nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le projet en phase d'exploitation n'est pas source de vibration. En revanche la phase de démolition du projet, peut engendrer des vibrations. La consultation des entreprises prendra en compte dans ses critères la capacité des entreprises à réduire les nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Pas au delà d'un immeuble de bureau classique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X		- rejets d'eau usées qui seront rejetées dans le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		La démolition de l'immeuble existant entraînera la création de déchets amiantés traités en filière spécialisée. La phase dépollution en engendrera des déchets traités dans des filières spécialisées. Dans sa phase exploitation il engendrera des déchets courants d'un immeuble de bureau équipé d'un restaurant d'entreprise.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		$\boxtimes$	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non 🗶 Si oui, décri	rez lesc	queis :	

6.4 Description, le cas échéant,	des mesures et des	caractéristiques d	u projet destinées	à éviter ou réduire l	es effets
négatifs notables du projet sur l'e	nvironnement ou la s	anté humaine (pou	r plus de précision,	il vous est possible de	e joindre
une annexe traitant de ces élém	ents):				

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- -Nous avons étudié plusieurs projet alternatifs sur les mêmes parcelles, cf annexe 11, la présente demande est une demande équivalente à celle des précédentes décisions.
- Il se situe dans un environnement urbain affirmé, sur une parcelle intégralement imperméabilisée dans l'état actuel.
- le faible nombre de places de parking créées n'impacte pas le trafic existant.
- Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale HQE et BREEAM.

### 8. Annexes

	8.	1 Annexes obligatoires							
		Objet	,						
	1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;							
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$\boxtimes$						
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	$\boxtimes$						
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$						
-	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$						
-		Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$						

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7: Étude de circulation - TRANSITEC - 06/2021

Annexe 8: Diagnostic environnemental des milieux et mesures de gestion - GEOLIA - DOSSIER N°G180785-001A

Annexe 9: Diagnostic environnemental des milieux et mesures de gestion - GEOLIA - DOSSIER N°G180622-001A

Annexe 10 : Étude géotechnique Missions géotechniques G1 ES et G5

Annexe 11: Explication auto Evaluation

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

**BOULOGNE** 

le, 21/09/2020

Signature

## 8.1 Annexes Obligatoires ANNEXE 2

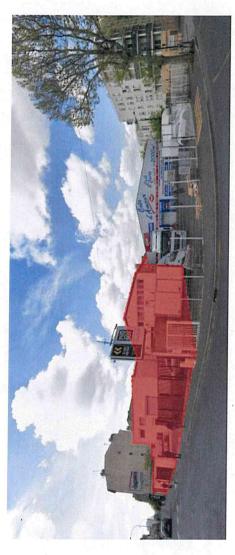
### Plan de situation



## 8.1 Annexes Obligatoires

### **ANNEXE 3**

### Photos du site

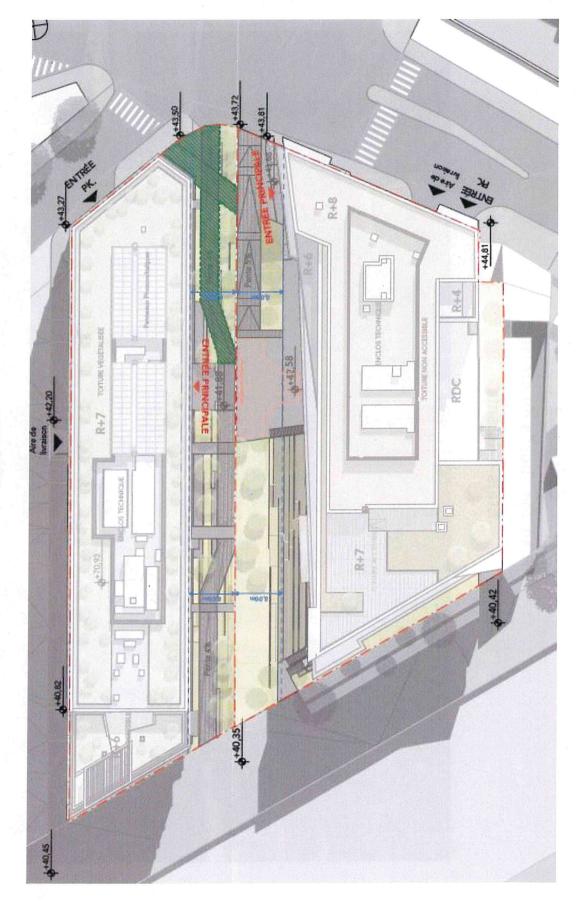


Vue 1 \_ depuis la Place Rol Tanguy



Vue 2\_depuis le Quai François Mitterrand

# 8.1 Annexes Obligatoires ANNEXE 4



## 8.1 Annexes Obligatoires ANNEXE 5 Plan des abords du projet



## 8.1 Annexes Obligatoires

### **ANNEXE 6**

# Site NATURA 2000 à proximité du projet

Accueil Natura 2000

